



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal n° 02/2017 :

Demande de crédit de CHF 40'000.-- pour l'aménagement d'un espace de réunion et de loisirs dans le sous-sol du Centre Communal et Scolaire d'Arzier

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 23 janvier 2017 avec MM. Les Municipaux Christian Dugon et Nicolas Ray, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier les membres de la Municipalité pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Le projet répond à une demande récurrente de la part des jeunes de notre commune de disposer d'un local de réunion et de loisirs.

Après réflexion, La Municipalité a décidé de mettre à disposition l'ancien local des bûcherons, situé sous l'école. En échange de la mise à disposition de ce local, ses utilisateurs auront à charge son aménagement et son entretien. Les frais usuels (eau, électricité, chauffage) restent à la charge de la commune.

Cependant ce local nécessite quelques travaux de mise aux normes avant sa mise à disposition.

La commission des finances adhère à cette approche.

Intégration au plan d'investissement : Un investissement de CHF 200'000 avait été envisagé en 2015, mais jamais réalisé. Il a été reporté dans le budget d'investissements 2016-2021, à hauteur de CHF 250'000, pour l'année 2018 (35-CCS). En effet, une réfection et un aménagement complet du local avaient été prévus dans un premier temps. La solution proposée par la Municipalité permet de disposer encore d'une somme de CHF 210'000 pour d'autres travaux.

Budget : Le montant total du coût des travaux proposés résulte d'offres présentées par les prestataires locaux habituels.

La commission des finances estime l'offre réaliste

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie. La charge financière sera de CHF 4'321.00 par an, dont CHF 321.20 d'intérêts et le solde en amortissement.

Amortissement : L'amortissement de cet investissement est prévu sur 10 ans.

Risques particuliers liés à cet investissement : La commission des finances estime que les risques liés à cet investissement sont faibles, compte tenu de la modicité de la somme mise en jeu et de son mode de financement.

Amendements : Aucun.

- 1 FEV. 2017				
CDU	ELR	LSC	NRA	PHU
Secr Mun	Bourse	Secr Ass	Prés CC	Secr CC
Travaux	Eaux	S&T-Dech	Forêts	Cont hab

Demande de crédit de CHF 40'000.—pour l'aménagement d'un espace de réunion et de loisirs dans le sous-sol du Centre Communal et Scolaire d'Arzier

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n° 02/2017 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal n° 02/2017 relatif à la demande de crédit de CHF 40'000. — pour l'aménagement d'un espace de réunion et de loisirs dans le sous-sol du centre communal et scolaire d'Arzier.
2. D'accorder un crédit de CHF 40'000. — pour le financement de ce projet,
3. De financer ce dernier par la trésorerie,
4. De l'amortir sur une période de 10 ans.

Arzier-Le Muids, le 30 janvier 2017

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,



Didier HERMANN,



Michel PANNATIER

Excusé

Méliné VINCENT



Jean-Marie WEYER

Rapporteur

